



Métropole de Lyon
Commune de LA TOUR DE SALVAGNY

Arrêté temporaire N° : AR-27/05/2024-06

Objet : Fermeture du Boulodrome et du Skate Parc en raison d'un incendie.

Le Maire de la commune de La Tour de Salvagny

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.21
Considérant que la Commune est propriétaire d'un établissement de plein air de type PA de 1^{ère} catégorie,

Considérant que cette enceinte comporte des équipements sportifs et de loisirs accessibles au public,

Considérant l'incendie survenu le dimanche 26 mai 2024 sur le bâtiment du Boulodrome

Considérant que le Skate Parc est situé sur le même site que le boulodrome et que pour des raisons de sécurité son accès doit également être interdit

ARRETE

Article 1 – L'accès au Boulodrome et au Skate Parc situés dans l'enceinte du Parc de l'Hippodrome est strictement interdit à toute personne en raison d'un incendie survenu le dimanche 26 mai 2024 sur le bâtiment du Boulodrome à compter du lundi 27 mai 2024 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 – Sanctions

Les Agents de police municipale et tous agents de la force publique, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le public est tenu de se conformer, en toute circonstance aux instructions et aux injonctions des agents techniques de la Commune ou de la Police Municipale.

En cas d'opposition aux instructions données, les agents techniques de la Commune feront appel à la police Municipale.

Article 3 – Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Article 4 – Ampliation sera transmise à :

- M. le Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes
- Le Lieutenant commandant la Caserne des Sapeurs-Pompiers Volontaires de La Tour de Salvagny / Dommartin
- Le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Dardilly
- La Police municipale de La Tour de Salvagny.
- M. le Directeur des Services Techniques de La Tour de Salvagny
- M. le Directeur Général des Services de la commune de La Tour de Salvagny

Fait à LA TOUR DE SALVAGNY, le 27 mai 2024

Le Maire
Gilles PILLON

